



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

### AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique, lors de la séance ordinaire du Conseil, jeudi 2 octobre 2025 à 19h30 sur la demande de dérogation mineure no 2025-004.

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande, lors de cette séance.

#### **Nature et effet de la dérogation mineure demandée :**

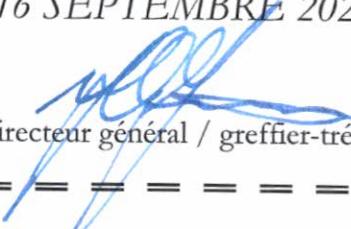
Le requérant dépose une demande de dérogation pour permettre une opération cadastrale relative au jumelage d'une partie du terrain avec le lot 3 869 826 (90, 7<sup>e</sup> Avenue) et dont le reste du terrain deviendra un lot d'une largeur de 17.17m par 24.44m de profondeur pour environ 388m<sup>2</sup> de superficie, contrairement à l'article 4.2 du règlement de lotissement #469.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

#### **Désignation de l'immeuble affecté**

3 869 827 du cadastre du Québec (88, Ruelle de l'École).

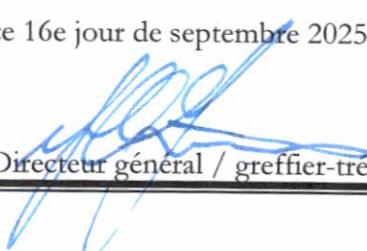
*DONNÉ A ST-FABIEN, CE 16 SEPTEMBRE 2025*

  
Directeur général / greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16e jour de septembre 2025 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16e jour de septembre 2025.

  
Directeur général / greffier-trésorier



## *MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN*

### **AVIS PUBLIC**

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément aux articles 126 et 145.18 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique, lors de la séance ordinaire du Conseil, mercredi 2 octobre 2025 à 19h30 dans le cadre de la demande d'approbation de plan en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2025-002.

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande, lors de cette séance.

#### **Nature et effet des dérogations mineures demandées :**

Le demandeur dépose une demande d'approbation des plans de construction en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #456.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

#### **Désignation de l'immeuble affecté**

3 869 776 du cadastre du Québec (11, chemin de la Mer Est).

*DONNÉ A ST-FABIEN, CE 16 SEPTEMBRE 2025*

*Yves Galbrand* / Directeur général / greffier-trésorier

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16e jour de septembre 2025 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16e jour de septembre 2025.

*Yves Galbrand* / Directeur général / greffier-trésorier



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

### A VIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 4.7 de règlement de démolition #563 :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique, lors de la séance ordinaire du Conseil, jeudi 2 octobre 2025 à 19h30 sur la demande d'un permis de démolition no 2025-001.

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande, lors de cette séance.

#### **Nature et effet de la demande de permis :**

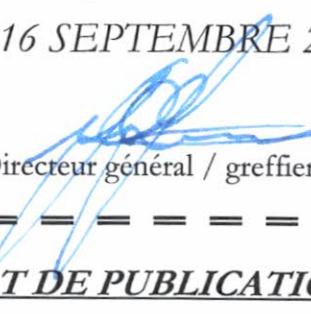
Le requérant dépose une demande de permis de démolition à l'inspecteur municipal afin de démolir le bâtiment principal du 15, chemin privé 2, Petit-Malobes, car selon les propriétaires, le bâtiment est désuet et n'est plus utilisé et on prévoit rendre le terrain vacant. Les débris de démolition seront envoyés à l'écocentre.

Les documents relatifs à la présente demande de permis de démolition peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

#### **Désignation de l'immeuble affecté**

4 146 730-P du cadastre du Québec (15, chemin privé 2, Petit-Malobes).

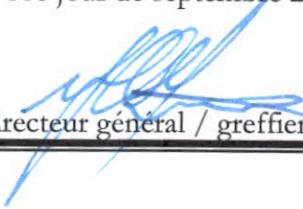
*DONNÉ A ST-FABIEN, CE 16 SEPTEMBRE 2025*

  
Directeur général / greffier-trésorier

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16e jour de septembre 2025 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16e jour de septembre 2025.

  
Directeur général / greffier-trésorier